



Partage du complément familial avec mon ex mari

Par Vero21

bonsoir,

Je suis divorcée depuis 2021, j'ai 3 enfants en garde alternée 1 semaine sur 2.

Il y a une différence de revenus non négligeable entre mon ex-mari et moi (mon ex-mari gagnant plus que moi) et il a refait sa vie depuis 3 ans avec une nouvelle compagne qui a un enfant de son côté, ils vivent ensemble depuis 3 ans. et moi, je suis seule.

Nos 3 enfants me sont rattachés pour la caf, les allocations familiales sont partagées en 2 et chacun touche directement sa part.

Ma situation pour la caf fait que je touche un complément familial, que je partage ensuite avec mon ex mari.

Au vu des différences de situations entre mon ex-mari et moi, suis-je dans l'obligation de lui reverser la moitié du complément familial ?

Je vous remercie

Cordialement

Par Isadore

Bonjour,

Non, le complément familial vous étant versé à vous, peu importe la situation du père, vous n'avez pas l'obligation de partager.

Un parent n'a jamais l'obligation de reverser ce que lui donne la CAF à l'autre. Les allocations partageables sont directement versées aux deux parents.

Par ESP

Bienvenue

Le complément familial est calculé en fonction de vos ressources personnelles, il vous est donc destiné.